



Assez de la « culture de l'évaluation » ! Respect de notre liberté pédagogique !

Alors qu'en cette rentrée, les préoccupations des personnels sont nombreuses, le ministre continue d'imposer aux enseignants du CP et du CE1 des évaluations nationales au mois de septembre. Pire dans sa circulaire de rentrée 2022, il annonce de nouvelles évaluations nationales pour une partie des élèves de CM1.

Certains recteurs vont même plus loin. En plus des évaluations CP, CE1 et donc CM1, le recteur de l'académie d'Amiens entend imposer des évaluations académiques de rentrée en GS, CE2 et CM2 pour, selon le dossier de presse de rentrée de l'académie, « ancrer la culture de l'évaluation ».

Mais où s'arrêtera-t-on dans cette surenchère ridicule ?

Le pouvoir d'achat des personnels s'effondre, les postes et les personnels (enseignants, PsyEN ou AESH) manquent dans les écoles, le nombre de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux est largement insuffisant pour accueillir les élèves qui bénéficient pourtant d'une notification, les conditions de travail se dégradent... mais pour le ministre et ses représentants, rien de plus urgent que « d'ancrer la culture de l'évaluation ».

L'évaluation des élèves fait partie intégrante du statut des professeur des écoles, l'article 2 du décret du 1^{er} août 1990 précisant « *ils procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel.* »

Mais la liberté pédagogique aussi !

Or, si les évaluations CP, CE1 et maintenant CM1 sont évoquées dans les circulaires de rentrée, aucun décret, aucun arrêté et donc aucun texte réglementaire ne les définit.

Pour le SNUDI-FO il est temps que cessent les pressions sur les personnels pour les contraindre à effectuer coûte que coûte ces évaluations nationales. Il est temps de respecter leur liberté pédagogique et donc leur liberté d'évaluer les élèves de la manière qui leur paraît la plus adaptée.

Dans un courrier au ministre le 14 janvier 2019, les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT Educ'action et SUD Education affirmaient de manière unanime: « *Monsieur le Ministre, nous demandons l'abandon de ce protocole d'évaluation.* » Cette exigence reste pour le SNUDI-FO plus que jamais d'actualité.

En effet, l'urgence n'est pas de contraindre les personnels à effectuer coûte que coûte ces évaluations CP et CE1 ! L'urgence est de rétablir des conditions de travail acceptables pour les collègues de CP et de CE1, comme pour tous les autres, en :

- Augmentant les salaires de tous les personnels par l'augmentation de la valeur du point d'indice à minima au niveau de l'inflation et par l'amélioration des grilles indiciaires comme l'exige la pétition nationale de la FNEC FP-FO ;
- Recrutant immédiatement des personnels sous statut ce qui passe par le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- Abandonnant les réformes qui s'en prennent au statut des personnels, à leurs conditions de travail et au fonctionnement même de l'Ecole comme l'expérimentation à Marseille ou les évaluations d'école ;
- Créant les postes nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux et en recrutant des AESH à hauteur des besoins de manière à ce que chaque élève bénéficie d'une scolarité adaptée à son handicap ou à ses difficultés.

Montreuil, le 16 septembre 2022